

UQAC



LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

A COMPENSÉ 18 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMISE(S) EN L'AN 2010 PAR :

Le Colloque sur les perspectives agricoles 2010 (27 avril à l'Hôtel des Seigneurs de St-Hyacinthe).

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE 129 ARBRES EN 2010
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre : 00119

Date : 26/04/10

Claude Villeneuve
Professeur
Directeur de la Chaire de recherche en Éco-Conseil
Université du Québec à Chicoutimi